

## FICHE TECHNIQUE

# Jachères florales

Version de base et version complète



Les jachères florales sont des surfaces pluriannuelles semées d'herbacées sauvages indigènes sur des terres assolées ou après une culture pérenne. En Suisse, elles sont considérées comme des surfaces de promotion de la biodiversité (SPB).

### Les jachères remplissent une multitude de fonctions importantes :

- Habitat pour les animaux (insectes utiles tels que syrphes, carabes, coccinelles ou araignées)
- Embellissement du paysage grâce à la floraison
- Protection contre l'érosion et le lessivage des nutriments
- Influence positive sur la structure et le repos du sol
- Refuge et lieu de reproduction pour les grands animaux comme les lièvres et les oiseaux
- Lieu d'hivernage pour les animaux dans les régions de plaines

### Emplacement

L'emplacement d'une jachère florale doit être choisi avec soin, car les sites inadaptés ne font que causer des problèmes. La règle de base est la suivante : plus le site est pauvre en nutriments, plus la jachère est riche en espèces. Une jachère florale ne doit être implantée que dans les régions de plaines et de collines (ZP, ZC). Le mélange ne doit pas être utilisé dans les Alpes centrales et méridionales (altération de la flore indigène).

#### Emplacement approprié

- Sols pauvres en nutriments, pierreux et peu profonds
- Ensoleillé
- Peu de plantes problématiques
- À proximité d'autres SPB (mise en réseau)

#### Emplacement inapproprié

- Sols humides, compactés, tourbeux ou azotés
- Ombragé
- Surfaces avec des mauvaises herbes à problème comme le chardon des champs, le rumex, le chiendent, le liseron ou le ray-grass
- Surfaces proches de la forêt (risque d'embroussaillage)
- Prairie artificielle en tant que culture précédente (risque des repousses)
- À proximité d'une route (danger pour les animaux)

## FICHE TECHNIQUE

# Jachères florales

Version de base et version complète


<b>Préparation du sol</b>	Les pommes de terre ou les céréales sont les plus appropriées comme culture précédente. Une fois qu'un emplacement approprié a été choisi, la surface doit être bien préparée. Dans un premier temps, il convient de détruire l'ancien peuplement végétal. Labourer la surface au plus tard un mois avant le semis, de préférence dès l'automne. Nous recommandons un travail du sol répété comme traitement contre les mauvaises herbes. Pour cela, il convient de herser 2 à 3 fois à intervalles de deux semaines avant le semis, à une profondeur de 5 à 10 cm. Le lit de semences ne doit pas être trop fin afin d'éviter la battance et l'érosion.
<b>Semis</b>	<p>Pour l'ensemencement, il convient d'utiliser des semences d'herbacées et de graminées sauvages indigènes autorisées par l'OFAG pour les surfaces de promotion de la biodiversité. Le semis doit être effectué immédiatement après le dernier travail du sol. Les fleurs sauvages germent à la lumière, c'est pourquoi elles ne doivent être semées qu'en surface. Pas de semis en lignes. Nous recommandons de semer les graines à la main ou avec un rouleau de semis.</p> <p>Le meilleur moment pour semer les jachères florales est de mi-mars à mi-avril sur des sols bien secs ou à partir de mi-septembre jusqu'à la mi-octobre. Le semis de printemps est préférable au semis d'automne. Après le semis, il faut faire preuve de patience, car les espèces semées germent lentement.</p>
<b>Fertilisation</b> <b>Protection des plantes</b> <b>Entretien</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aucun engrais autorisé</li> <li>• Seul un désherbage mécanique est permis (traitement chimique plante par plante et de foyers de plantes à problème possible)</li> <li>• Coupe de nettoyage autorisée la 1<sup>ère</sup> année (les plantes annuelles sont perdues)</li> <li>• À partir de la 2<sup>e</sup> année d'implantation, une coupe est autorisée sur 50 % de la surface entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 15 mars (la matière fauchée ne doit pas forcément être évacuée)</li> <li>• Le broyage est autorisé</li> <li>• Le travail superficiel du sol est autorisé sur la surface fauchée</li> <li>• Arracher les arbustes qui poussent spontanément (laisser quelques individus pour qu'ils servent de lieux de nidification aux oiseaux)</li> </ul>
<b>Suppression</b>	Une jachère florale peut être supprimée au plus tôt le 15 février suivant la dernière année de subventionnement. Labourer le sol et le travailler ensuite plusieurs fois en surface. Après une jachère florale, les cultures qui conviennent sont des prairies artificielles pluriannuelles, des céréales ou du maïs. Nous recommandons de mettre en place une jachère « de remplacement » à proximité 1 à 2 ans avant de supprimer l'ancienne jachère florale.
<b>Autres</b>	Les surfaces de promotion de la biodiversité ne donnent droit à des subventions que si elles ont été déclarées et enregistrées auprès du service des cultures compétent. Les prescriptions d'utilisation édictées doivent être respectées. La durée d'une jachère florale est de 2 ans minimum et de 8 ans maximum au même endroit. Le canton peut autoriser une prolongation de la durée d'implantation pour les jachères de valeur et sans mauvaises herbes. Sur le même site, une jachère peut être réintroduite au plus tôt au cours de la 4 <sup>e</sup> période de végétation suivant une jachère (état décembre 2021).



## FICHE TECHNIQUE

# Jachères florales

Version de base et version complète

### Composition et densité de semis

 3 Semences conventionnelles – autorisées pour les exploitations bio

Nom français	Nom latin	 3 Version de base (g/are)	 3 Version complète (g/are)
Achillée millefeuille	<i>Achillea millefolium*</i>	0.10	0.07
Anthémis des teinturiers	<i>Anthemis tinctoria*</i>	0.20	0.20
Bleuet	<i>Centaurea cyanus*</i>	5.00	4.00
Buglosse des champs	<i>Anchusa arvensis*</i>	–	0.60
Caméline cultivée	<i>Camelina sativa*</i>	–	0.40
Cardère sauvage	<i>Dipsacus fullonum*</i>	0.02	0.02
Carotte sauvage	<i>Daucus carota*</i>	0.50	0.50
Centaurée jacée	<i>Centaurea jacea*</i>	2.00	2.00
Chicorée sauvage	<i>Cichorium intybus*</i>	1.30	0.90
Compagnon blanc	<i>Silene alba*</i>	1.00	1.00
Coquelicot	<i>Papaver rhoeas*</i>	1.10	0.60
Épiaire annuelle	<i>Stachys annua*</i>	–	0.50
Espartette commune	<i>Onobrychis viciifolia*</i>	6.00	5.00
Grande mauve	<i>Malva sylvestris*</i>	0.60	0.60
Grémil des champs	<i>Buglossoides arvensis*</i>	–	0.50
Marguerite commune	<i>Chrysanthemum leucanthemum*</i>	0.50	0.50
Mauve musquée	<i>Malva moschata*</i>	0.20	0.20
Mélicot blanc	<i>Melilotus albus*</i>	0.20	0.20
Millepertuis perforé	<i>Hypericum perforatum*</i>	0.20	0.20
Miroir de Vénus	<i>Legousia speculum-veneris*</i>	0.30	0.50
Molène à fleurs denses	<i>Verbascum densiflorum*</i>	0.30	0.20
Molène lychnite	<i>Verbascum lychnitis*</i>	0.30	0.30
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago*</i>	6.50	5.00
Origan / Marjolaine sauvage	<i>Origanum vulgare*</i>	0.20	0.20
Panais cultivé	<i>Pastinaca sativa*</i>	0.80	0.70
Pavot douteux	<i>Papaver dubium*</i>	–	0.20
Pied d'alouette des champs	<i>Consolida regalis*</i>	–	0.30
Réséda jaune	<i>Reseda lutea*</i>	–	0.90
Salsifis d'Orient	<i>Tragopogon orientalis*</i>	–	1.00
Saponaire des vaches	<i>Vaccaria pyramidata*</i>	–	0.70
Sarrasin commun	<i>Fagopyrum esculentum*</i>	80.66	78.79
Silène de nuit	<i>Silene noctiflora*</i>	–	0.70
Tanaisie commune	<i>Tanacetum vulgare*</i>	0.02	0.02
Valériane sillonnée	<i>Valerianella ramosa*</i>	–	0.50
Vipérine commune	<i>Echium vulgare*</i>	2.00	2.00
*Écotype CH			
	Total graines pures	110.00	110.00
	Support de semis	290.00	290.00
	<b>Quantité totale de semences (g/are)</b>	<b>400.00</b>	<b>400.00</b>

Cette fiche technique donne un aperçu général de l'utilisation de jachères florales SCHWEIZER. Toutes les interventions sur des surfaces écologiques doivent être discutées avec le service compétent pour prévenir d'éventuelles infractions. Nous déclinons toute responsabilité pour les explications ci-dessus.